

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DDEES 167 Subvention à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes pour des animations de quartier au titre de l'année 2013 (17e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes 17e pour des animations de quartier 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.300 euros est attribuée à l'association des commerçants et artisans de la rue de la Jonquière et des rues adjacentes domiciliée 28-30, rue de Torcy à Paris 18e (12945 - 2013_03160) pour la mise en œuvre d'animations de quartier au titre de l'année 2013. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 14.530 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.300 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris, fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004.